

Conditions générales

Pour les cours des départements Formation et Sport de loisirs de Swiss-Ski

Swiss-Ski

Haus des Skisportes
Worbstrasse 52
Postfach 478
CH-3074 Muri bei Bern

Tel: +41 31 950 61 11
Fax: +41 31 950 61 12
info@swiss-ski.ch
www.swiss-ski.ch

Schweizerischer Skiverband
Fédération suisse de ski
Federazione svizzera sci
Federaziun svizra da ski

Les présentes conditions générales sont applicables pour chaque inscription.

1. Inscription

- 1.1 L'inscription n'est valable que si le formulaire d'inscription est rempli en bonne et due forme. Nous nous réservons le droit de prendre des renseignements et le cas échéant, de refuser l'inscription.
- 1.2 Un cours peut être annulé après le délai officiel d'inscription en raison d'un nombre de participants insuffisant.
- 1.3 Les cours dépendant de la météo peuvent également être annulés au dernier moment.

2. Documentation du cours et facture

En règle générale, l'invitation et la documentation détaillée du cours ainsi que la facture sont envoyées deux semaines avant le début du cours. La facture doit être réglée avant le début du cours et la quittance doit être présentée au responsable du cours au début du cours.

3. Prestations

- 3.1 Les prestations correspondent à l'offre décrite dans l'annonce du cours.
- 3.2 En général, les participants sont hébergés dans des chambres à deux lits et plus. Des chambres individuelles peuvent être réservées dans des cas exceptionnels et sur demande auprès de l'organisation du cours. Le supplément est à la charge du participant.
- 3.3 L'organisation des voyages aller/retour et les frais y afférents incombent aux participants. Pour les cours Jeunesse et Sport, il est possible de demander un Rail Check auprès de l'organisation du cours. Celui-ci permet de voyager à des conditions avantageuses.

4. Frais de cours

La TVA est incluse dans le prix. Les membres de Swiss-Ski bénéficient d'une réduction en fonction du cours. Un supplément peut être demandé aux participants dont la reconnaissance J+S n'est plus valable ou qui n'ont pas d'expérience J+S.

5. Conditions de paiement

- 5.1 En général, les frais de cours doivent être payés avant le cours.
- 5.2 Dans certains cas, l'argent est à remettre sur place. La direction du cours est alors dans l'obligation d'établir une quittance.

6. Annulation d'une inscription

L'annulation d'une inscription engendre des frais administratifs et des frais d'annulation. Les frais de cours sont entièrement ou partiellement annulés ou remboursés en fonction du moment de l'annulation de l'inscription. Les règles en vigueur sont les suivantes :

6.1 Frais de cours jusqu'à CHF 300.-

- Si l'annulation de l'inscription a lieu jusqu'à quatre jours avant le début du cours, le participant est exempté des frais de cours. Cependant, des frais d'annulation éventuels et des frais de dossier de CHF 50.- sont facturés.
- Si l'annulation de l'inscription a lieu trois jours ou moins avant le début du cours, le participant doit payer la totalité des frais de cours.

6.2 Frais de cours supérieurs à CHF 300.-

Dans ce cas, l'annulation de l'inscription doit se faire par écrit. La date prise en compte est la date de réception du courrier par le secrétariat de Swiss-Ski. Voici les montants facturés :

- Jusqu'à 7 jours avant le début du cours : CHF 50.- de frais de dossier + d'annulation
- 6 à 4 jours avant le début du cours : 50 % des frais de cours (ou du moins l'équivalent des frais d'annulation)
- 3 à 0 jours avant le début du cours : 100 % des frais de cours

7. Autres conditions pour les participants

- Si l'annulation de l'inscription est accompagnée d'un certificat médical valable, seuls les frais de cours sont remboursés. Dans tous les cas, les frais de dossier de CHF 50.- sont exigés. Si les frais d'hébergement et de nourriture s'élèvent à plus de CHF 50.-, des frais d'annulation sont facturés en fonction des conditions générales de l'hôtel. → Recommandation : souscrire une assurance annulation !
- L'obligation de paiement est annulée si une personne de remplacement est trouvée en accord avec la direction du cours et l'organisation du cours.
- Si un cours de plusieurs jours doit être interrompu pour des raisons de santé, soit les frais de cours sont remboursés au pro rata, soit une possibilité de rattraper des parties du cours ultérieurement est proposée. Dans tous les cas, un certificat médical valable est nécessaire. Les frais d'hébergement et de nourriture sont facturés en fonction des conditions générales de l'hôtel. → Recommandation : souscrire une assurance annulation !
- Les cours annulés en raison de mauvaises conditions météorologiques ne sont pas facturés. Si le cours ne peut être poursuivi en raison des mauvaises conditions météorologiques ou s'il a lieu de manière restreinte, les frais de cours sont remboursés au pro rata. Les frais d'hébergement, de nourriture et de transport sont facturés en fonction des conditions générales de l'hôtel ou de l'entreprise de transport.

8. Assurances

Les assurances sont à la charge des participants.

9. Modifications du programme et des prix

Le programme, les prix ainsi que les conditions générales demeurent sous réserve de modifications.

Muri/Berne, en mars 2011